

06 février 2018 : Journée sans portable

2018-02-06 01:01:01

Journée sans portable : 43% des 18-24 ans interrogés ne peuvent se passer de leur mobile durant 24 h !

Communiqué de presse daté du 06 février 2018

A l'occasion de la journée sans portable Priartem et Agir pour l'environnement iront déposer à l'attention de la ministre de la santé deux portables destinés aux très jeunes enfants (à partir de 4 ans), en vente sur internet et dans bien d'autres lieux de vente et commercialisés sans la moindre référence au DAS, Débit d'Absorption Spécifique, mention pourtant obligatoire sur tout terminal radioélectrique.

Elles lui transmettront également les résultats d'un sondage exclusif réalisé à leur demande par l'IFOP qui montre une addiction des français à leur portable, addiction renforcée chez les jeunes. A la question « **seriez-vous en mesure d'abandonner votre portable durant 24 heures ?** » **43% des personnes interrogées âgées de 18 à 24 ans répondent par la négative.**

Cette situation est d'autant plus préoccupante que l'ANSES ne cesse de recommander de réduire l'exposition des enfants aux ondes électromagnétiques. Dans le rapport spécifiquement destiné aux enfants l'Agence recommande même de « dissuader l'usage par les enfants de l'ensemble des dispositifs de communication mobile, par exemple en étendant à ces dispositifs les dispositions réglementaires interdisant la publicité ayant pour but direct de promouvoir la vente, la mise à disposition, l'utilisation ou l'usage d'un téléphone mobile par des enfants de moins de quatorze ans. ».

Permettre la libre commercialisation d'objets connectés destinés à des enfants de plus en plus jeunes ne va pas dans ce sens d'autant que, population plus sensible face aux rayonnements électromagnétiques, les enfants constituent également une population plus vulnérable face aux stratégies addictives des GAFA et autres opérateurs.

Il y a maintenant urgence à agir et la ministre de la santé dispose des moyens légaux et réglementaires pour le faire.

Priartem et Agir pour l'Environnement demanderont donc à la Ministre :

- ☒ de prendre immédiatement, comme l'y autorise l'art. L. 5231-4 du code de la santé publique, un arrêté pour interdire les deux portables qui lui sont remis ainsi que tous ceux qui ciblent explicitement les enfants ;
- ☒ de faire respecter l'obligation d'inscription des informations réglementaires et de demander à la DGCCRF de sanctionner toutes les infractions en commençant par celles que lui signalent les associations, ce jour ;
- ☒ de lancer de grandes campagnes d'information dissuasives à destination des jeunes et

de leurs parents.

A l'occasion de cette journée sans portable, les associations appellent l'ensemble des français à mesurer leur degré de dépendance à l'égard des smartphones en renonçant, durant 24 heures, à leur portable. Cet exercice ayant pour vertu de vérifier si, comme 43% des 18-24 ans interrogés par l'IFOP, le mobile a engendré une véritable dépendance, à l'instar du tabac et de l'alcool.

Contact presse :

Agir pour l'Environnement – Tél. 01.40.31.02.37

PRIARTEM – Tél. 01 42 47 81 54

RETOUR PRESSE :

 LeParisien.fr

 Nouvelobs.com/sante

 Sudouest.fr

 Notretemps.com

 Boursorama.com

 bfmtv.com/societe

 la-croix.com/Famille/Education

Ce document a été rédigé par PRIARTEM. Vous n'avez pas le droit de le modifier, de le transformer ou de l'adapter. Vous n'avez pas le droit de l'utiliser à des fins commerciales.

PRIARTEM - Tous droits réservés - © 2026